

Saint Denis, le 17 juin 2014

Monsieur le Recteur,
Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président du Conseil Régional,

Le mercredi 28 mai 2014, la Gendarmerie et la Police municipale sont entrées au Lycée Pierre Poivre de Saint Joseph pour « faire la leçon » à un professeur qui s'était garé, faute de place, sur le parking privé d'un restaurant du voisinage et l'informer qu'un procès-verbal pour stationnement abusif lui avait été dressé.

Certes, un petit rappel à loi, informel, n'a jamais fait de mal à personne.

Il est par ailleurs indéniable qu'un paisible commerçant doit être en mesure d'offrir à sa clientèle un accès sans entrave à ses installations. Il n'a pas à faire les frais au quotidien de l'exigüité du parking du lycée de son secteur.

Mais ça n'est pas tant l'objet de l'intervention des forces de l'ordre que la méthode consistant à aller dénicher le contrevenant jusque dans sa salle de classe pour lui « remonter les bretelles » devant ses élèves qui a suscité chez les enseignantes et enseignants de l'établissement une vive émotion puis une grande indignation, paralysant l'activité du lieu pendant un bon moment, qui fut consacré à commenter l'affaire et à rédiger un courrier de protestation remis au chef d'établissement.

Si, dans son immarcescible dévouement au combat contre le crime, la maréchaussée peut pousser le zèle jusqu'à traquer le transgresseur sur son lieu d'exercice, il lui faudrait le faire pour des motifs un peu plus graves que l'administration d'un simple PV.

Si par ailleurs, pour décourager toute tentation de récidive, et puisqu'investis eux aussi d'une réelle mission pédagogique, les gendarmes et policiers en viennent à morigéner le prévenu pour son comportement délictueux, il serait souhaitable de le faire en toute discrétion. Donner à des élèves le navrant spectacle de leur « prof » malmené oralement par les détenteurs de l'autorité ne contribuera sûrement pas à asseoir celle de l'adulte responsable sur des adolescents déjà peu enclins à se soumettre à des règles sans en questionner le bien-fondé.

Ce regrettable incident éveille de grandes inquiétudes dans la communauté éducative et nous renvoie à l'inexorable dégradation de l'aura, de l'image publique et du statut de l'enseignant dans sa représentation sociale.

A vous, Monsieur le Recteur, nous demanderons de réaffirmer énergiquement que l'enceinte de l'École est et doit rester une sorte de lieu sanctuarisé, où l'on entre avec le respect que, tous, nous exigeons de ses usagers et que l'on n'investit pas, sauf cas de force majeure, sans l'autorisation expresse et légitimement motivée des gens qui l'administrent.

A vous, Monsieur le Préfet, nous demanderons d'inciter les agents de l'autorité publique à considérer qu'un professeur, comme tout membre de l'Éducation nationale dans l'exercice de ses fonctions, porte une grande responsabilité dans la formation à la citoyenneté de nos enfants et qu'il convient de le traiter avec les égards dus aux spécificités de sa difficile mission et à sa condition de représentant de l'État.

A vous, Monsieur le Président du Conseil Régional, nous rappellerons qu'il entre dans vos attributions d'aménager les locaux pour garantir sécurité et confort dans les lycées. Il convient ainsi de ne pas négliger les espaces réservés aux véhicules des personnels qui y travaillent. Trouver une place pour se garer dans ou aux abords de nos établissements scolaires est devenu parfois impossible. Ça demeure un des soucis majeurs des usagers de l'École, et un épineux problème, quand on sait que la ponctualité est la première des règles à laquelle doivent se plier les personnels qui encadrent, forment et éduquent notre jeunesse.

Respectueusement.

Le Secrétariat Académique du SNES-FSU de la Réunion

Elizabeth BARRACO, Audrey MOREAU, Victor RODRIGUES, Santiago ALONSO